

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE PERCÉ**

RÈGLEMENT NUMÉRO 549-2020

**RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 180 369 \$
AU FONDS DE ROULEMENT POUR LA RÉNOVATION DES COUVERTURES DE
L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE PERCÉ**

**Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes
habiles à voter du secteur concerné
(état d'urgence sanitaire)**

Je, soussignée, Gemma Vibert, greffière de la Ville de Percé, certifie :

- que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 549-2020 est de deux cent cinquante-neuf (259);
- que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de trente-sept (37);
- que le nombre de demandes reçues est de zéro.

Je déclare que le règlement numéro 549-2020 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

Percé, ce 31 juillet 2020.

**Gemma Vibert,
Greffière**